



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, Suisse, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION B

(mardi 29 novembre, 13 h 30 – 16 h)

LE RENFORCEMENT DU ROLE D'AUXILIAIRE : PARTENARIAT POUR DES SOCIÉTÉS NATIONALES PLUS FORTES ET DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Président : Professeur Dragan Radovanović

Président suppléant :

Secrétaire : Mme Rudina Pema (Fédération internationale)

Rédacteur du rapport : M. Ian Steed (Fédération internationale)

RÉSUMÉ

Les Sociétés nationales sont reconnues par tous les gouvernements comme les auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. L'une de leurs principales fonctions, dans leur rôle d'auxiliaire, est de compléter les services humanitaires publics ou de s'y substituer pour remédier aux vulnérabilités existantes dans leur pays. Les Statuts du Mouvement imposent aux Sociétés nationales de conserver leur indépendance, conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement.

La Société nationale doit avoir une base juridique solide, qui fasse mention de son rôle d'auxiliaire et soit régulièrement révisée et actualisée, pour nouer des partenariats établissant des responsabilités claires et mutuelles à tous les niveaux de l'administration publique. Ces partenariats peuvent être renforcés par des accords formels dans les domaines d'action et de compétence de la Société nationale, ainsi que par la représentation de cette dernière dans les instances et comités nationaux, régionaux et locaux pertinents, permettant ainsi la mise en place d'un dialogue formel et informel ainsi que d'une culture de respect mutuel entre la Société nationale et les pouvoirs publics.

Les autorités peuvent contribuer à la dotation en ressources des Sociétés nationales par un appui financier ou en nature. Il peut s'agir par exemple d'exonérations fiscales ou de la réduction du coût des loyers, mais aussi d'un soutien en nature tel que le détachement de personnel ou la fourniture de certains services. L'appui à la dotation en ressources peut faire l'objet d'un dialogue constant entre les pouvoirs publics et les Sociétés nationales.

L'élaboration et la mise en œuvre des législations et des politiques à tous les niveaux sont un aspect de la création d'un environnement favorable au volontariat. À cette fin, les obstacles législatifs et politiques au volontariat devraient être recensés et supprimés. Cependant, toute législation devrait être adaptée au contexte spécifique dans lequel elle sera appliquée. Plus généralement, les pouvoirs publics à tous les niveaux devraient reconnaître l'impact social et économique du volontariat, ainsi que la capacité des personnes vulnérables d'être elles-mêmes volontaires.

Le CICR et la Fédération internationale peuvent aider les États et les Sociétés nationales à renforcer encore la relation d'auxiliarité en élaborant des documents de référence, et en continuant à appeler à des améliorations dans ce domaine.

Observations générales

- Intervenants

Mme Zhao Baige, vice-présidente exécutive de la Croix-Rouge chinoise, a décrit l'évolution constante de la relation entre la Société nationale et l'État dans le contexte de profonds changements économiques et sociaux, et a expliqué comment une section locale a renforcé ses effectifs de volontaires, suscitant l'intérêt des autorités publiques qui lui ont ensuite octroyé des ressources.

M. Ebrima Sanneh, président de la Croix-Rouge de la Gambie, a décrit le lien entre sa Société nationale et tous les niveaux de l'administration publique en donnant des exemples précis de la portée du partenariat.

M. Américo José Ubisse, secrétaire général de la Croix-Rouge du Mozambique, a décrit le déroulement et les résultats des travaux engagés par la Société nationale pour soutenir l'élaboration d'une législation nationale relative au volontariat.

- Autres observations : la séance a réuni 70 à 80 participants, pour la plupart issus de Sociétés nationales. Les représentants des Sociétés nationales ont été les plus nombreux à intervenir dans les débats.

Dans la mesure du possible, veuillez structurer le rapport autour des questions-guides fournies.

➤ **PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS au sujet de la question-guide 1 :** Comment les Sociétés nationales et leurs pouvoirs publics respectifs peuvent-ils rechercher et promouvoir des partenariats dans lesquels les responsabilités sont claires et réciproques, à tous les niveaux de l'administration publique et de la structure de la Société nationale ?

- Les pouvoirs publics devraient établir pour la Société nationale une base juridique claire faisant mention du rôle d'auxiliaire, la réviser régulièrement et l'actualiser selon que de besoin.
- Les pouvoirs publics devraient reconnaître que le savoir-faire et les compétences des Sociétés nationales sont complémentaires à leurs propres capacités de répondre aux besoins des personnes vulnérables.
- Les pouvoirs publics et les Sociétés nationales devraient respecter les Principes fondamentaux, en particulier le principe d'indépendance, lorsqu'ils établissent des partenariats mutuellement avantageux.
- Les pouvoirs publics et les Sociétés nationales devraient créer un climat de confiance et de respect mutuels au moyen d'un dialogue formel et informel à tous les niveaux.
- Les pouvoirs publics devraient faire participer les Sociétés nationales aux instances et aux comités pertinents à tous les niveaux.
- Les Sociétés nationales et les pouvoirs publics devraient nouer des partenariats clairement définis précisant les contributions et les attentes mutuelles.
- Les Sociétés nationales et les pouvoirs publics devraient reconnaître qu'il importe de poursuivre le dialogue sur le rôle d'auxiliaire.
- Les Sociétés nationales et les pouvoirs publics devraient avoir une perspective équilibrée en ce qui concerne rôle d'auxiliaire, lequel comporte des responsabilités mutuelles.
- Les Sociétés nationales et les pouvoirs publics devraient reconnaître qu'il importe de concrétiser le rôle d'auxiliaire à tous les niveaux de l'administration, en particulier dans les structures fédérales.

➤ **PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS au sujet de la question-guide 2 :** Comment assurer un apport en ressources prévisible et régulier afin de garantir le fonctionnement efficace et le développement durable des Sociétés nationales ?

- Les pouvoirs publics devraient reconnaître que la dotation en ressources des Sociétés nationales est un complément à leurs propres capacités de répondre aux besoins des personnes vulnérables.
- Parmi les exemples de soutien financier direct et indirect aux Sociétés nationales figuraient les exonérations fiscales, les réductions du coût des loyers et les tarifs préférentiels.
- Parmi les exemples de soutien fourni en nature figuraient le transport des volontaires et le détachement de personnel compétent.

- Les Sociétés nationales devraient considérer que les ressources fournies par les pouvoirs publics sont une source de soutien parmi d'autres dans une base de ressources diversifiée.

➤ **PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS au sujet de la question-guide 3 :** Comment promouvoir un environnement favorable au volontariat ?

- Les pouvoirs publics devraient reconnaître que les volontaires permettent de répondre aux besoins humanitaires, et prendre des mesures pour promouvoir le volontariat à tous les niveaux.
- Les Sociétés nationales et les pouvoirs publics peuvent œuvrer ensemble et avec d'autres acteurs de la société civile afin d'élaborer et de mettre en œuvre des législations et des politiques relatives au volontariat appropriées et spécifiques à leur contexte.
- Dans le cadre de l'examen de leur législation, les pouvoirs publics devraient, dans la mesure du possible, démanteler les obstacles à l'engagement volontaire.

➤ **PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS pour la question-guide 4 :** Comment la Fédération internationale et le CICR peuvent-ils aider tant les Sociétés nationales que les États à renforcer le rôle d'auxiliaire conformément aux dispositions de la résolution ?

- Le CICR et la Fédération internationale peuvent élaborer des documents et définir les meilleures pratiques pour aider les Sociétés nationales à établir leur rôle d'auxiliaire dans le cadre des Principes fondamentaux.
- La Fédération internationale et le CICR peuvent aider les Sociétés nationales à plaider pour le renforcement des partenariats (rôle d'auxiliaire) auprès des différents gouvernements.
- La Fédération internationale peut fournir des ressources et un appui au titre de l'élaboration d'une législation relative au volontariat.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Il est important d'assurer la mise en œuvre et le suivi des législations relatives au rôle d'auxiliaire et au volontariat.
- Les Sociétés nationales et les pouvoirs publics qui souhaitent renforcer le rôle d'auxiliaire peuvent tirer parti des expériences d'autres gouvernements et Sociétés nationales, et le Secrétariat de la Fédération internationale pourrait faciliter ces échanges.
- Les législations et les politiques relatives au volontariat doivent être axées sur la culture et le contexte spécifiques du pays concerné.